

Séance du 9 JUILLET 2020 (18h00)

Espace Montgolfier - DAVEZIEUX

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	54
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	04/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Carlos ALEGRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.
Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

CC-2020-152 - ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président. L'élection au scrutin uninominal est effectuée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour le poste de 1^{er} Vice-président, Monsieur Simon PLENET propose la candidature de Monsieur Richard MOLINA.

Le benjamin de l'assemblée et le deuxième assesseur désigné par l'assemblée recueillent les bulletins dans l'urne.

Après le bon déroulé des opérations de vote à bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

56 bulletins sont retirés de l'urne, dont 50 voix POUR, 2 BLANC, 3 CONTRE, 1 NUL,

Monsieur Richard MOLINA est élu 1^{er} Vice-président, à la majorité absolue des suffrages exprimés et est aussitôt installé.

VU les articles L5211-2 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Richard MOLINA en tant que 1^{er} Vice-président,
d'Annonay Rhône Agglo,

Il est immédiatement installé dans sa fonction.

Fait à Davézieux le : 15/07/20
Affiché le : 17/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 17/07/20

